

Service des affaires juridiques, institutionnelles et de protection des droits

DAJP/n°2022-182

ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DES PROFESSEURS DES UNIVERSITES ET ASSIMILES

Élection partielle d'un représentant des Professeurs des universités et assimilés à la Commission de la recherche Scrutin du 28 avril 2022

Décision de nomination des présidents et assesseurs des bureaux de vote

Le Président de l'Université

Vu le code de l'éducation, notamment l'article D. 719-28;

Vu les statuts de l'université de Tours ;

Vu l'avis du comité électoral consultatif du 24 mars 2022;

Vu la décision DAJP/n°2022-163 du 25 mars 2022 du Président de l'université de Tours portant convocation des électeurs ;

DÉCIDE

Article 1:

Sont nommés présidents et assesseurs des bureaux de vote les agents désignés ciaprès :

BUREAU DE VOTE	PRÉSIDENT	ASSESSEURS
Bureau nº1 Tonnellé	Carole Accolas	Isabelle Ansault Floriane Lefebvre
Bureau n°2 Trousseau	Carole Dervault	Katarzyna Gaj Béatrice Mordret
Bureau n°3 Grandmont	Philippe L'Huilier	Hassan Allouchi Marilou Fauquet

<u>Article 2</u>: La présente décision fera l'objet d'un affichage dans les locaux de l'université et sera publiée sur le site internet de l'université.



<u>Article 3</u>: Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Tours, le 11 avril 2022

Arnaud Giacometti

A. GiacomoHi

Mis en ligne le :

1 1 AVR. 2022

univ-tours.fr